

#PacteSociétal
#PlanDeFilière

**AIMEZ
LA VIANDE,
MANGEZ-EN
MIEUX.**

Une filière engagée,
responsable et durable.



**La relance de la filière de
la viande de chevreau**



1

Développer la consommation du chevreau en France

Du nouveau
pour la
communication
sur la ...



INTERBEV Caprins met en place
**2 TEMPS FORTS
DE COMMUNICATION**
pour valoriser la viande de chevreau
pour stimuler la demande lors des
pics de production



*Viande
de
chevreau !*



Pour consolider le débouché des chevreaux et moins dépendre des marchés Export

Calendrier 2024

de la communication sur
la viande de chevreau

JE **CRAQUE** POUR
le chevreau
DE **PÂQUES!**

Temps fort 1

du 18 au 31 mars

Des outils pour dynamiser l'offre en points de vente.

- Des affiches, des fiches recettes, des vitrophanies

Temps fort 2

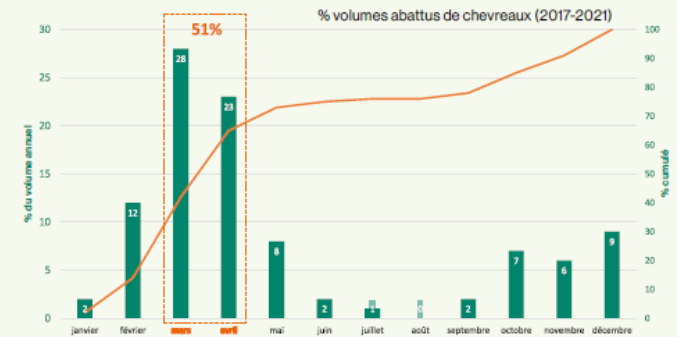
du 22 avril au 12 mai

C'EST LA **SAISON**
du chevreau
DE NOS **TERROIRS**

Des actions complètes pour valoriser la viande de chevreau et donner envie d'en manger en pleine saison.

- Des kits PLV (affiches, fiches recettes, vitrophanies...)
- Des animations de dégustation
- Des créations pour les réseaux sociaux
- Un communiqué de presse

Interbev Caprins a mis en place une stratégie permettant de faire coïncider les temps fort de communication avec le pic de production



La production de viande caprine est très concentrée dans l'année avec 51% des volumes produits en mars et avril. Cette saisonnalité est la conséquence du cycle naturel des chèvres.

1

Des études pour une meilleure compréhension des attentes des acheteurs pros et consommateurs

Avant d'être consommée, la viande de chevreau doit être achetée par les détaillants. Nombre d'entre eux font état de difficultés face à ce produit. Il faut **identifier les attentes et les freins concernant le développement du marché de la viande de chevreau au sein de la filière**

- **Une enquête téléphonique auprès d'opérateurs de la filière (GMS, artisans, grossistes)**, de l'amont à l'aval, afin de recueillir leurs besoins, attentes et freins concernant le développement du marché de la viande de chevreau
- Un **séminaire professionnel** de restitution **le jeudi 13 juin 2024** dédié à la consommation de la viande de chevreau pour partager les connaissances et identifier les axes stratégiques à suivre.

② Diversifier les modèles de production

- **Aider au développement de l'élevage à la ferme**
 - Diffuser les résultats du projet **ValCabri** pour accompagner techniquement les éleveurs naisseurs-engraisseurs (->**ValCabri+**)
- **Soutenir les initiatives en région** : plusieurs initiatives se mettent en place en région et sont intégrées dans la réflexion nationale.
 - Soutien à la démarche Chevreau Label Rouge (Drôme)
 - Réflexions sur le développement de filières chevreaux lourds (Région AURA, Région NAQ, Région PDL)

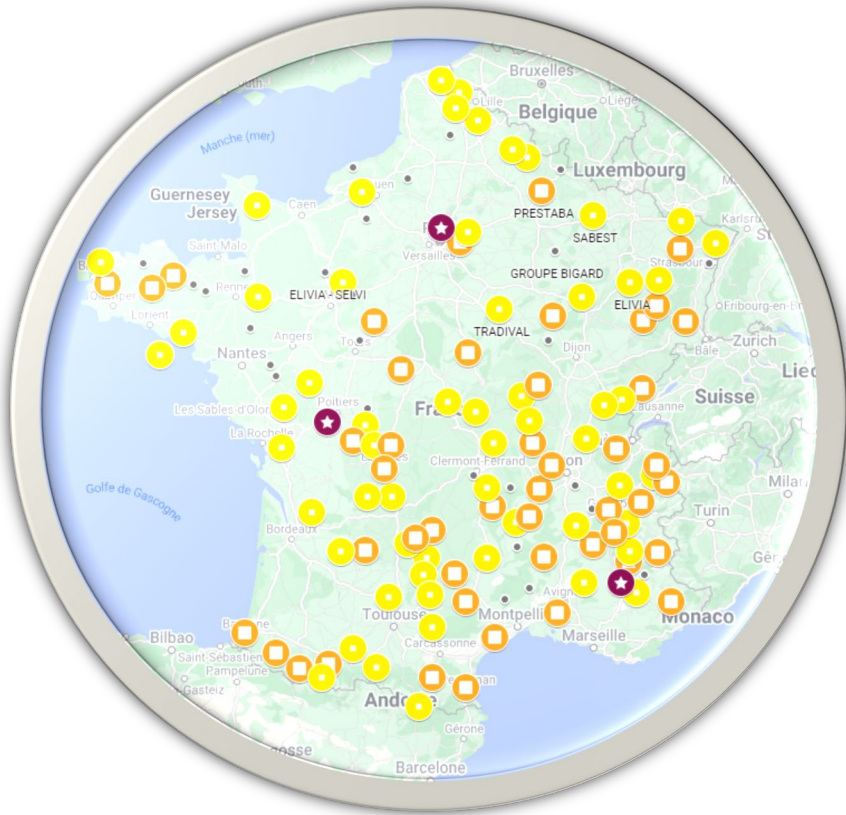
3

Maintenir des outils d'abattage de proximité

- Diffuser **une cartographie des abattoirs prestataires**
- Encouragement au **dialogue entre éleveurs et abattoirs.**

La **planification/regroupement des apports** par les éleveurs engraisseurs et la **communication des annonces de volumes** à abattre auprès abattoirs prestataires permet :

- Des choix d'investissements adaptés au chevreau
- Une adaptation du fonctionnement et la formation du personnel



*En un clic, TROUVEZ UN
ABATTOIR DE CHEVREAUX
près de chez vous !*



3

Maintenir des outils d'abattage de proximité : des fiches et des recettes

Sur www.abattoirs-chevreaux.fr : des fiches éleveurs et abattage-déoupe

Faire abattre ses chevreaux : ne rien oublier !

Cette fiche a été réalisée dans le cadre du Plan de Relance de la Filière Chevreau, dont l'un des objectifs est le développement de l'engraissement du chevreau en ferme. Celui-ci ne peut se développer que dans la mesure où la collecte des chevreaux et leur abattage-déoupe est possible. Il est ainsi important de conforter la présence d'outils d'abattage-déoupe de proximité. Cette fiche opérationnelle vise à faciliter les échanges entre acteurs de terrain : éleveurs, abatteurs et prestataires de découpe, dans le cadre de l'abattage-déoupe des chevreaux avec retour des produits finis à l'éleveur. Il s'agit ici d'une prestation d'abattage et transformation, aucun transfert de propriété du chevreau ni de sa carcasse n'a lieu.

Retrouvez cette fiche ainsi que la fiche regroupant les informations à recueillir lors de votre contact avec l'abattoir et l'atelier de découpe-transformation sur www.abattoirs-chevreaux.fr

- Détailler sa production de chevreaux, définir précisément ses besoins et les produits attendus**
 - Nombre estimé de chevreaux engraisés prévus, poids vif (+/- âge) souhaités à l'abattage, première estimation des dates d'abattages selon les dates prévisionnelles de mise-bas.
 - Types de produits souhaités : carcasses, demi ou quarts de carcasses, pièces sous-vide (jigot, épaulas, sauté...), produits transformés (terrines...), etc. Estimer globalement une quantité de chacun de ces types de produits.
 - À noter sur le document et tableau types (voir fiche "contact avec l'abattoir et l'atelier de découpe-transformation").
- Prendre contact avec le ou les prestataire(s) : abattoir, atelier de découpe / transformation**
 - Pour l'abattoir : consulter le site listant les abattoirs abattant les chevreaux en France sur www.abattoirs-chevreaux.fr. La carte précise les coordonnées d'abattoirs, et un calcul d'itinéraire et de temps de transport est possible.
 - Contacter l'abattoir avec la liste des informations à recueillir auprès de l'abatteur, et les informations à lui apporter concernant les chevreaux à abattre (cf. étape 3).
 - Les coordonnées concernant un éventuel prestataire de découpe / transformation pourront être demandées à l'abattoir (pouvoir de contacter aussi ce prestataire).

Fiche rédigée dans le cadre du projet PROXABAT inclus dans le Plan de Relance de la Filière Chevreau, financé par FranceAgriMer

- Recueillir et fournir l'ensemble des informations utiles**
 - Procéder par étapes pour ne rien oublier :
 - Planification des abattages, organisation du transport et de l'arrivée des chevreaux à l'abattoir (pouvoir de contacter un transporteur si nécessaire).
 - Organisation du transfert des carcasses vers l'atelier de transformation, si nécessaire
 - Définition des produits finaux et modalités de leur récupération.
 - Tarifs.
 - Penser à demander le règlement intérieur d'exploitation de l'abattoir ainsi que les conditions générales de vente.
- Envoyer les documents de planification à l'avance selon les délais convenus avec l'abattoir**
 - Proposition d'utilisation d'un tableau de planification des abattages.
 - Ajustement du nombre de chevreaux à abattre toutes les semaines (selon protocole prévu avec l'abattoir). Les abattoirs sont tenus de connaître la semaine N la planification de la semaine N+1.
- Finalisation avant abattage**
 - Contacter l'abattoir à 3 jours avant le jour prévu du premier abattage (selon protocole prévu avec l'abattoir) afin de vérifier les dates et horaires, d'ajuster le nombre de chevreaux et de produits finaux.
- Amenée des chevreaux à l'abattoir**
 - Amener les chevreaux le jour prévu et à l'heure prévu.
 - Chevreaux identifiés (repère officiel), document de circulation rempli au départ de l'élevage, certificat Agriculture biologique le cas échéant.
- Récupération des produits**
 - Récupération des produits le jour prévu et à l'heure prévu avec l'abattoir.
 - Respect de la chaîne du froid.
 - Retour des produits vers l'élevage ou transfert vers l'atelier de découpe / transformation selon ce qui est prévu, avec les documents de traçabilité.

• S'assurer d'être en règle pour le transport des chevreaux et des produits*
 • Ne pas oublier les documents d'accompagnement
 • Prévenir vos prestataires de tout imprévu ou modification
 *<https://agriculture.gouv.fr/la-protection-des-animaux-délevage-pendant-le-transport>

Contact avec l'abattoir et l'atelier de découpe-transformation : les infos à recueillir !

ABATTAGE DES CHEVREAUX

Coordonnées de l'abattoir :

- Quelles sont les prestations proposées par l'abattoir ?
 - Abattage seul Abattage + découpe Abattage + découpe + transformation
- Si abattage seul, travaillez-vous avec un prestataire de découpe/transformation ?
 - Oui Non
 - Si oui, quelles sont ses coordonnées ?
- Avez-vous l'agrément pour abattre des chevreaux élevés en agriculture biologique ? Pour l'abattage rituel ?
 - Oui Non
 - J'ai des chevreaux à abattre (préciser le nombre total de chevreaux et le nombre envisagé à abattre par semaine, et leur poids cible à l'abattage).
- Y-a-t-il un poids minimal ou maximal des chevreaux amenés ?
 - Oui Non
- Peut-on définir un planning d'abattage ?
 - Pouvez-vous m'indiquer les dates d'abattage pour mes chevreaux (dates, jours, horaires) ? A noter dans le tableau de planification pour organiser avec lui les dates d'abattage de ses chevreaux.

Date de mise à jour	30/01/2023		
2023 / Semaine	Nombre de chevreaux à abattre	Poids (if moyen estimé) chevreau	Jour, date et horaire de l'abattage
7			
8	15	25	Mardi 21/02 - 7h30

Exemple

- Faut-il confirmer par téléphone le nombre final de chevreaux avant chaque abattage ?
 - Oui Non
 - Si oui, combien de temps avant l'abattage (ou quel jour) ?
- Proposez-vous une prestation de transport des chevreaux de l'exploitation vers l'abattoir ?
 - Oui Non
- Quelles sont les modalités de la pesée fiscale ?
 - Avec les abats, sans la tête et sans les pieds Autre modalité (faire préciser)

Quelles sont les modalités de gestion des co-produits ?

- Gestion par l'abattoir Autre modalité (faire préciser)

Renvoie également vers des recettes à base de chevreau sur le site La-Viande.fr

Situer ses pratiques par rapport à la réglementation

- **Une démarche simple, volontaire et gratuite**
- **L'opérateur**
 - Se connecte à un formulaire en ligne
 - Choisit son profil :
Naisseur/Engraisseur/Transporteur/Abatteur
 - Complète et valide le questionnaire
- **Il reçoit un accusé de réception et une attestation d'adhésion à la Charte pour 3 ans.**
- **Auto-évaluation : pas d'obligation de visite des élevages par un technicien** (sauf si Code Mutuel ANICAP)



www.charte-chevreau.fr



CABRI +

Accompagner les acteurs des territoires
dans le développement de
l'engraissement des chevreaux à la
ferme

9ÈMES JOURNÉES TECHNIQUES
CAPRINES
26 AU 28 MARS 2024
À DIENNÉ

Marie DROUET, Institut de l'Élevage



CABRI+

- Projet « Démultiplication » du CASDAR
- Janvier 2024 – juin 2027
- Projet multipartenarial
 - Institut de l'Élevage (pilote)
 - FNEC
 - Chambre Agriculture Alsace – 3CE (Alsace, Haute-Marne, Moselle)
 - Chambre Interdépartementale d'Agriculture Charente Maritime – Deux Sèvres
 - Chambre d'Agriculture de l'Indre
 - Chambre d'Agriculture de Saône et Loire
 - EFLEPFA Olivier de Serres (ferme expérimentale caprine du Pradel)
 - GIE Elevage Occitanie
 - Interbev Auvergne – Rhône – Alpes
 - Seenovia
 - Syndicat Caprin de la Drôme
 - Et la participation d'Interbev caprin et de l'ANICAP

Enjeux et objectifs du projet

- Favoriser le développement de la filière d'engraissement du chevreau à la ferme, pour améliorer sa valorisation de l'éleveur jusqu'au consommateur, tout en répondant aux attentes sociétales
- Objectif général qui se décline en 4 axes
 - **Objectiver les freins et repérer les réussites** au développement de l'engraissement du chevreau à la ferme dans les territoires ;
 - **Identifier et coconstruire des leviers d'actions** (outils et solutions techniques, outils d'aide à la décision, démonstrations de terrain) permettant de lever les freins ;
 - **Mettre** ces outils et solutions techniques à **disposition** des acteurs de terrain, **structurer l'accès** à ces ressources et en assurer une **diffusion optimisée** ;
 - **Fédérer les acteurs de terrain dans les territoires** afin de favoriser les échanges et plus largement le développement de la filière dans les régions.

Contenu du projet

Action 1 : Animation et coordination générales du projet

Action 2 : Construction de zones de démultiplication

Volet 2.1 : Construction des groupes de travail dans les territoires

Volet 2.2 : Etat des lieux territorial et plan d'actions de démultiplication

Volet 2.3 : Inventaire des ressources documentaires

Action 3 : Mise en œuvre des plans d'actions de démultiplication

Volet 3.1 : Mise en œuvre de solutions relatives à l'engraissement des chevreaux à la ferme

Volet 3.2 : Mise en œuvre d'actions visant à promouvoir la viande de chevreau engraisé à la ferme

Action 4 : Transfert et diffusion

Volet 4.1 : Cohérence et partage des travaux des groupes territoriaux

Volet 4.2 : Construction d'un réseau de techniciens

Volet 4.3 : Transfert et diffusion des outils, documents et expériences

Merci de votre attention